

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

Avis public est par les présentes donné qu'une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel sera tenue le 3 octobre 2016 à 19 heures, à l'hôtel de ville, 3860, rue de l'Hôtel-de-Ville, durant laquelle le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

<u>Nature et effet</u>: Diminuer la distance minimum entre la maison et le garage isolé

existant à 1,37 m au lieu de 1,5 m. Le tout tel que décrit au règlement

de zonage numéro 644.

<u>Identification du site concerné</u>: 360, rang Saint-Flavien

Lot 3 348 531 du cadastre du Québec

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Notre-Dame-du-Mont-Carmel ce 14 septembre 2016.

Danny Roy, directeur général et secrétaire-trésorier